

REGLEMENT DU JEU CONCOURS (Le « Jeu Concours »)

Ce Jeu Concours est organisé et géré par SNDA « Société Nouvelle Del Arte », 52 Avenue du Canada – 35207 RENNES (L'« Organisateur ») du 20/10/2017 au 27/10/2017 (inclus).

Par délégation, le Jeu Concours sera mis en ligne sur la page Facebook de Del Arte, par la société Uzful, 6 bis rue Antoine Panier, 93170 Bagnolet (ci-après désigné "Uzful")

En participant à ce Jeu Concours, vous acceptez et convenez de ce qui suit :(i) les Informations légales de SNDA « Société Nouvelle Del Arte », y compris les Conditions d'utilisation et la Politique de confidentialité, qui figurent sur www.delarte.fr/reglementjeuconcoursdelartelipton.pdf, et (ii) les dispositions du présent règlement du Jeu Concours, ainsi que toute instruction sur la manière de participer à ce Jeu Concours ((i) et (ii) collectivement désignés par le terme « Règlement »).

1. Pour participer, l'internaute (« le Participant ») doit commenter la publication Facebook dédiée au Jeu Concours, en incluant la capture d'écran de la vidéo partagée sur cette publication comportant la combinaison gagnante, à savoir, 3 bouteilles de Lipton Icea Tea alignées. Chaque Participant doit être âgé au minimum de 16 ans à la date de sa participation au Jeu Concours.

2. Ce Jeu Concours ne comporte aucune obligation d'achat.

3. Trente et un (31) prix (« Prix ») sont mis en jeu. Les Gagnant (« Gagnants ») seront tirés au sort parmi les Participations valides. Sa valeur ne pourra excéder les montants mentionnés ci-dessous. Les Prix consistent en ces éléments :

i. Une tablette Apple Ipad 32Go d'une valeur commerciale de 409 € (Quatre cent neuf euros).

ii. 30 packs comportant chacun 6 verres Lipton d'une valeur de 6€ (Six euros).

4. Une (1) seule Participation au Jeu Concours par personne sera acceptée. Les Participants ne peuvent pas être des personnes morales. Les salariés et parents directs des membres du personnel de l'Organisateur ou de ses filiales, sociétés sœurs ou sociétés affiliées ou toute autre personne physique associée au présent Jeu Concours ne peuvent y participer.

5. Si le Participant ne fournit pas des informations complètes et correctes, la Participation sera considérée comme incomplète et, par conséquent, non valide. L'Organisateur se réserve le droit de sélectionner un autre Gagnant s'il a des motifs raisonnables de penser qu'un Participant a enfreint le présent Règlement de quelque façon que ce soit.

6. Les Gagnants du prix seront notifiés par message privé via la plateforme Facebook de la part ou au nom de l'Organisateur dans les trois (3) jours ouvrables suivant la date de clôture du Jeu Concours.

Pour recevoir le Prix, les Gagnants devront répondre au message privé de notification et fournir toutes les informations demandées concernant son inscription dans les sept (7) jours calendaires suivant la date de réception du message privé de notification. Il incombe à chaque Participant de consulter régulièrement son compte de messagerie Facebook au cours de cette période et de répondre au message privé de notification dans les délais requis, faute de quoi l'Organisateur se réserve le droit de sélectionner un autre Gagnant pour le Prix.

7. Si l'un ou plusieurs Gagnants ne répondent pas au message privé de notification avant l'expiration du délai des sept (7) jours calendaires et ne fournissent pas toutes les informations énoncées à l'article précédent, un message de notification leur sera envoyé pour leur confirmer qu'ils ont perdu le Prix.

8. Par leur Participation, les Gagnants acceptent que leur nom soit publié sur la page Facebook de Del Arte afin de communiquer sur le prix reçu. En participant à ce Jeu Concours, le Participant reconnaît et accepte que son identité est susceptible d'être communiquée au public.

9. Si un ou plusieurs Gagnants ne sont pas en mesure de bénéficier de leur Prix, ils renoncent à tous leurs droits sur le Prix et l'Organisateur se réserve le droit de sélectionner d'autres gagnants. Le Prix ne pourra en aucun cas être remplacé par le versement de la somme faciale de sa valeur.

10. Le Prix est tel qu'il est énoncé et ne peut être ni transféré ni échangé. Aucune alternative, par le biais d'espèces ou de crédit, ne sera offerte. Si, en raison de circonstances qui échappent à son contrôle, l'Organisateur ne peut fournir le(s) Prix énoncé(s), il se réserve le droit d'attribuer un autre Prix d'une valeur égale ou supérieure. Tous les Prix sont soumis aux conditions générales du ou des prestataire(s) de services concerné(s) indiqué(s) dans la description du Prix (par exemple, les compagnies de livraison).

11. Toute information personnelle, y compris le nom, l'âge, l'adresse (y compris le code postal), le numéro de téléphone mobile et/ou l'adresse électronique du Participant sera uniquement utilisée en relation avec ce Jeu Concours et ne sera pas divulguée à des tiers, sauf aux fins de ce Jeu Concours

(y compris les promotions suivantes indiquées dans le présent Règlement) ou de la remise des Prix, le cas échéant. La Politique de Confidentialité de SNDA « Société Nouvelle Del Arte » qui figure sur le site, sous la section « Informations légales », s'applique à tout traitement de données effectué en relation avec le présent Jeu Concours.

12. L'Organisateur ne sera, en aucune circonstance et quelle que soit la cause, responsable d'aucune perte, d'aucun dommage ou d'aucune atteinte physique subis par les Gagnants, ou subis par des biens, ou autrement causés ou subis en relation avec ce Jeu Concours ou le(s) Prix attribué(s).

13. L'Organisateur se réserve le droit d'annuler tout ou partie du présent Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, dans le cadre de la participation au Jeu ou de la détermination des gagnants. La Société Organisatrice se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

14. Le Jeu ainsi que le présent Règlement sont soumis à la loi française. L'Organisateur sera seul souverain pour trancher toute question d'application du Règlement ou en cas de lacune de celui-ci.

15. Exclusion de garantie et limitation de responsabilité

A. EN AUCUN CAS L'ORGANISATEUR OU TOUT INDIVIDU OU TOUTE ENTITÉ QUI PARTICIPE À L'ORGANISATION, L'HÉBERGEMENT, LA CRÉATION, LA PRODUCTION OU LA DISTRIBUTION DU JEU CONCOURS NE SERA RESPONSABLE POUR TOUT DOMMAGE DIRECT, INDIRECT, ACCESSOIRE, SPÉCIAL OU CONSÉCUTIF DÉCOULANT DE LA PARTICIPATION AU JEU CONCOURS OU AUTREMENT.

B. DANS TOUTE LA MESURE AUTORISÉE PAR LA LÉGISLATION APPLICABLE, LA RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISATEUR OU DE TOUT INDIVIDU OU DE TOUTE ENTITÉ IMPLIQUÉ DANS LA TENUE DE CE JEU CONCOURS COMME INDIQUÉ DANS LA SECTION A PRÉCÉDENTE SERA, QUELLE QUE SOIT LA RAISON, LIMITÉE À 100 EUR.

16. Règlement du Jeu et dépôt légal

Le Règlement complet du Jeu Concours est déposé chez Maître Diebold – huissier de justice à Montrouge (92), et est disponible sur simple demande écrite, avant le **27/10/2017** (cachet de la Poste faisant foi), à l'adresse du jeu. Timbre remboursé sur demande écrite (tarif lent en vigueur base 20g). Un seul remboursement par foyer (même nom, même RIB).
